RÈGLEMENT DE LA BALADE EN GERVANNE

Manifestation organisée à l'occasion de l'événement solidaire Les Etoiles du Cœur organisé au profit de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque

---

ARTICLE 1 : DATE ET HORAIRES

Les balades du cœur organisées en Gervanne auront lieu le **lundi 25 mai 2026**.

- Deux départs : 10h00 et 14h30
- **Rassemblement** des véhicules : à partir de **9h30**, sur le parking le terrain de sport de l'espace Soubeyran à Crest.
- **Départ** du convoi : **10h00 précises**.
- **Arrivée prévue** : vers **12h00**, même lieu.

ARTICLE 2 : VÉHICULES ET PARTICIPANTS

- L'événement est **ouvert à tous les véhicules anciens âgés de plus de 30 ans** (date de première mise en circulation).
- Le nombre de participants est **limité à 49 véhicules**, conformément à la réglementation des manifestations non soumises à autorisation préfectorale.

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

- **Inscription préalable obligatoire** via le formulaire à demander par e-mail : **contact@etoiles-antan.fr** ou en ligne : https://etoiles-antan.fr/inscription-a-la-balade
- Une confirmation sera envoyée à chaque participant avec les détails pratiques (lieu de départ, consignes, parcours, etc.).
- En cas de places disponibles, **des inscriptions de dernière minute** pourront être acceptées le jour même, dès 9h30.

ARTICLE 4 : SÉCURITÉ ET ENCADREMENT

- Le convoi sera **divisé en trois groupes**, chacun encadré par :
  - un **véhicule ouvreur** (en tête),
  - un **véhicule serre-file** (en queue).
- Chaque conducteur s'engage à **respecter strictement les consignes de sécurité**, notamment les distances et vitesses.
- Un courrier d'information a été envoyé aux **mairies concernées**.

ARTICLE 5 : PARCOURS

Départ : Stade Espace Soubeyran Crest
Un circuit est proposé :

- **Parcours** :
  - Sortie de l'espace Soubeyran par l'avenue J. Rabot jusqu'au feu
  - Tournez à gauche D164 direction Die
  - Poursuivre sur la D164 jusqu'au second rond-point
  - Au rond-point prendre la 5ème sortie en direction du village de Mirabel-et-Blacons
  - Au centre du village prendre la D70 en direction Beaufort-Sur-Gervanne
  - A l'entrée de Beaufort-Sur-Gervanne poursuivre sur la D70 direction Plan-de-Baix
  - A l'entrée de Plan-de-Baix poursuivre sur la D70 direction Léoncel
  - Juste avant l'entrée du Chaffal prendre à gauche D68 direction Col des Limouches
  - Poursuivre sur la D749 en direction de Gigors-et-Lozeron
  - Dans Gigors-et-Lozeron prendre la D731 en direction de Cobonne
  - A Cobonne, poursuivre sur la D731 en direction d'Aoust-Sur-Sye
  - Traverser Aoust-Sur-Sye, jusqu'à rejoindre la D164
  - Au rond-point de la D164 prendre la 1ère sortie en direction de Crest
  - Au 1er feu à l'entrée de Crest prendre à droite l'avenue J. Rabot jusqu'au parking du départ.

ARTICLE 6 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

- Chaque conducteur devra attester :
  - de la **validité de son permis de conduire**,
  - que son **véhicule est assuré** en responsabilité civile pour la circulation sur voie publique.
- Une **décharge de responsabilité** pourra être demandée à la signature de l'inscription.

ARTICLE 7 : RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

- Les conducteurs s'engagent à **respecter le Code de la route en toutes circonstances**.
- Une **distance de sécurité suffisante** doit être maintenue entre les véhicules.
- Aucun dépassement n'est autorisé au sein du convoi, sauf urgence.

ARTICLE 8 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Les participants s'engagent à :
  - **couper leur moteur** à l'arrêt,
  - **éviter tout dépôt de déchets**,
  - adopter un **comportement respectueux des lieux traversés et visités**.

ARTICLE 9 : ANIMATION ET AMBIANCE

- Les participants sont **invités à se costumer** selon l'époque de leur véhicule (tenues rétro, accessoires, objets de voyage anciens).
- Ils peuvent également **décorer leur véhicule** comme pour un départ en vacances d'époque.
- À l'arrivée (12h30), possibilité :
  - de **se restaurer sur place**,
  - de **visiter librement le musée de la station BP**.

ARTICLE 10 : INFORMATIONS ET CONTACT

- **Référent de l'événement** : M. Martin – 📞 06 84 79 36 98
- Email : contact@etoiles-antan.fr
- Toutes les informations utiles seront transmises par mail après inscription.

ARTICLE 11 : CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

- En cas de **conditions météorologiques défavorables** (pluie abondante, vent violent…), l'événement sera **annulé**.
- Une notification sera envoyée aux inscrits au plus tard la veille à 20h.

ARTICLE 12 : ACCESSIBILITÉ

- La balade est ouverte à tous les conducteurs de véhicules anciens, y compris aux **personnes en situation de handicap**, **dans la mesure où leur conduite reste sécurisée**.

ARTICLE 13 : DÉCLARATIONS ET AUTORISATIONS

- Le nombre de véhicules étant limité à 49, la **simple information aux mairies traversées** est suffisante.

- Aucun arrêté préfectoral n’est requis.
- Les organisateurs s’engagent à respecter les conditions définies par le Code de la route pour les rassemblements sur voie publique.